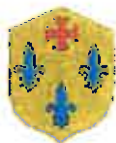


Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Conseil du 27 décembre 2016

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

Etaient présents (10) :

DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, ROUX Laurent, SAINT-PIERRE Marie Claire, SAPPARART Bertrand, ALZURI Isabelle, LARRONDE Irène, OSPITAL Marie Dominique, HIRIART Alain, JAUREGUIBERRY, Jean Louis : Conseillers

Etaient excusés (5) :

OLHAGARAY Michel, MONGABURE Bernadette, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, DUCLOS Bernadette, excusés

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Aide de l'APGL pour la rédaction du document d'accessibilité

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public non conformes au 31 décembre 2014.

Il propose donc de confier au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale une mission d'assistance technique et administrative pour qu'il l'aide à réaliser l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public suivants : salle Harri Xuri, foyer du 3^{ème} âge, foyer des jeunes, église, école publique, cimetière et toilettes publiques, soit un total de 5 E.R.P. et 2 I.O.P.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'a pas de service technique susceptible de traiter cet Agenda d'Accessibilité Programmée mais peut disposer du Service Technique Intercommunal en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DECIDE de faire appel au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public suivants : salle Harri Xuri, foyer du 3^{ème} âge, foyer des jeunes, église, école publique, cimetière et toilettes publiques, conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité,

Pour copie conforme
Louhossoa le 28 décembre 2016,
Le Maire, JP HARRIET,

